

ANNEXE AU  
JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)



Standard .....01.40.58.75.00  
Annonces .....01.40.58.77.56  
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10  
Abonnements.....01.40.15.67.77  
(8 h 30 à 12 h 30)

## Associations

### Associations syndicales de propriétaires

## Fondations d'entreprise

### Fonds de dotation

## Annonce n° 350 - page 963

### 17 - Charente-Maritime

## ASSOCIATIONS

### Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac.

#### **PRESERVONS NOS VILLAGES ET NOTRE TERRE.**

*Objet* : protéger les espaces naturels, le patrimoine bâti, les sites et les paysages du département de charente maritime et des départements limitrophes, plus particulièrement des communes de messac et de mérignac et des communes avoisinantes, lutter contre toutes les atteintes qui pourraient être portées à l'environnement, aux hommes, à la faune et à la flore et notamment chaque fois qu'elles seront susceptibles de toucher aux caractères naturels des espaces et des paysages, aux équilibres biologiques et, d'une façon générale, à la santé et à la sécurité des hommes, des animaux et des choses, l'association se réfère notamment à cet égard à la convention européenne des paysages, lutter par toutes actions, y compris en justice, contre les projets d'installations industrielles dédaigneuses des intérêts de la nature, des gens, du patrimoine paysager et bâti, et donc notamment contre les ensembles industriels d'aérogénérateurs dits "parcs éoliens", lutter contre les nuisances de ces installations et obtenir réparations amiables et/ou judiciaires des préjudices subis de leurs faits; lutter pour obtenir par tous moyens légaux l'arrêt de leur construction, de leur exploitation ou encore leur démantèlement; s'opposer à toute forme de développement de projets en opposition avec une insertion naturelle et humaine dans l'environnement; défendre l'identité culturelle des paysages et du patrimoine, leur équilibre, leur salubrité ainsi que leurs intérêts économiques, historique et sociaux; se prémunir contre la dégradation des ressources naturelles et favoriser le développement de projets utiles à la vie de l'homme et des animaux, sensibiliser l'opinion publique à ces problèmes; proposer toute mesure destinée à améliorer la revalorisation de l'espace en respectant les critères précédents; coopérer et participer à tout mouvement local, national, international partageant peu ou prou les mêmes objectifs, que ce se soit sur terre ou sur mer; et d'une façon générale, entreprendre toute démarche et action pour concourir au but ci-dessus.

*Siège social* : Les Rosiers, 17210 Mérignac.

*Date de la déclaration* : 17 février 2015.